



# Chargés et Directeurs de Recherche



1<sup>er</sup> février 2018

## FOcus « Réforme statutaire » Un report inacceptable !

### Le résumé des épisodes précédents

La modification de statut des chargés de recherche et des directeurs de recherche était présentée en comité technique ministériel (CTM) le 6 juillet 2017. A cette occasion, Force Ouvrière avait présenté un [projet global](#) pour les corps de chercheurs afin de porter une véritable ambition.

### L'actualité...

Malgré l'examen en CTM, il y a plus de 6 mois, le texte statutaire des chercheurs n'a pas été publié. **Pourtant, les premières mesures devaient s'appliquer dès septembre 2017.**

Depuis, le ministère de la fonction publique a décidé de reporter les mesures PPCR relatives aux grilles d'un an. **En bon soldat, le ministère de l'environnement décide d'appliquer ce report au décret des CR/DR.**

Les grilles examinées en 2017 n'ont même pas encore été publiées **que les mesures qui auraient dû se mettre en place en 2018 sont reportés en 2019 et celles qui devaient se mettre en place en 2019 reportées à 2020.** Ainsi, les chargés de recherche et directeurs de recherches du ministère de l'environnement sont pour une fois traités de la même manière que les autres corps...**mais pour une mesure au détriment des intérêts des agents.** C'est pour cela que FO a voté CONTRE le projet de décret modifié présenté en [CTM du 30 janvier 2018](#).

#### A retenir des débats :

A l'issue des déclarations des organisations syndicales, l'administration comptait mettre directement au vote le texte qui entérine le report d'un an. **Suite à l'intervention de FO, un débat a pu avoir lieu notamment sur les promotions.**

La DRH du ministère a fini par indiquer que ses perspectives étaient **de viser un pyramidage de l'ordre de 20% pour le grade de chargé de recherche Hors-Classe (ce qui pour FO est insuffisant).** Cela doit se transcrire à travers un taux promus/promouvables qui doit être défini et demandé au guichet unique (Bercy, Fonction publique). A partir de ce que l'on constate dans les autres corps, il faudra encore attendre plusieurs mois !

Au niveau des retards d'arrêtés, la DRH nous indique un taux de 97% de résolution pour les CR et 94% pour les DR. **La mobilisation de FO sur les situations individuelles des chercheurs a donc payé !**

Pour suivre toutes nos actualités : → [actualité ministérielle](#)  
→ [actualité des CR/DR](#)

Pour toute question : <mailto:Contact.FO.CR.DR@gmail.com>

Pour adhérer : [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net)